

Conseil des parents du 11^e arrondissement Zone sud 24 janvier 2022

Participant.e.s :

Intervenant.e.s pour la Mairie de Paris et les crèches :

Bénédicte Dageville (Adjointe au Maire du 11^e en charge de la petite enfance), Julien Keime (Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 11^eème), Randjini Rattinavelou (Cheffe de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance des 11^e et 12^e arrondissements – CASPE 11-12) Claire Cordonnier (cheffe de pôle Petite Enfance à la CASPE 11-12), Stéphanie Godon, Responsable du pôle Equipements Logistique à la CASPE 11-12), Fanny Audeval (Directrice de la crèche municipale du 19 rue Pelée), Florence Schütz (Directrice de la crèche municipale 62 rue Saint Sabin), Céline Nogent (Directrice de la crèche collective 38 rue Saint-Bernard), Elisabeth Youssfi-Fourrier (Directrice de la crèche municipale 13 bis Popincourt), Marie-Laure Fourquet (Directrice de la crèche municipale 30 rue Chanzy)

Représentant.e.s des parents : Carine Bouzir (crèche 25 rue Godefroy Cavaignac), Anne Petre-Souchet (crèche 62 rue Saint-Sabin), Anne-France Deyber (crèche 19 rue Pelée), Mirella Do Carmo Botaro (crèche 25 rue Godefroy Cavaignac), Stéphanie Renson (mini-crèche 38 rue Saint-Bernard), Cécile Humbert (crèche 15 Cour Debille), Florian Motemps (crèche 15 Cour Debille), Gaëlle Bougon (crèche familiale 3-11 passage Bullourde),

Delphine Demenet de la crèche 19 Villa Marces de Paris 1 a demandé à intégrer le prochain Conseil des parents délégués de crèche, ce qui a été accepté par les parents délégués présents au Conseil.

Secrétaire de séance : Anne-France Deyber (co-présidente du conseil des parents du secteur sud).

Deux questions de la crèche Pelée ont été posées concernant l'avancement de travaux : la réparation d'un digicode défectueux et les travaux de désamiantage du logement de la Directrice de la crèche. Ces sujets localisés ne font pas l'objet de réponse en Conseil des parents délégués de crèches et ont fait l'objet de réponses circonstanciées par ailleurs, en dehors du Conseil des parents délégués.

Cependant, afin que l'ensemble des parents ait connaissance des acteurs impliqués sur les sujets des travaux dans les établissements municipaux d'accueil de petite enfance, Monsieur Keime a proposé d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil une présentation par la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) des 11^e et 12^e arrondissements du fonctionnement de la réalisation des travaux dans les établissements municipaux d'accueil de petite enfance, ce qui a été accepté par les parents délégués.

Circuit des travaux dans les établissements municipaux d'accueil de petite enfance

Madame Godon, Cheffe du Pôle Equipements Logistique à la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance des 11^e et 12^e arrondissements est intervenue pour présenter le fonctionnement de la réalisation des travaux. (voir pièce jointe)

Le circuit de réalisation des travaux n'est pas spécifique au onzième arrondissement de Paris mais est valable sur tous les arrondissements de la capitale.

La demande de travaux est effectuée par le Responsable d'établissement. La Direction Centrale suit ensuite la réalisation de l'ensemble des travaux sur tout le territoire parisien et ajuste en fonction des contraintes techniques et des priorités.

3 types d'interventions sont à distinguer :

1. **Les demandes de réparation/dépannage** (exemple : fuite d'eaux, plinthe non fixée...)
 - L'Atelier de la Section Locale d'Architecture (SLA) intervient et réalise ces travaux dans l'année de la demande.

- Si l'Atelier n'a pas la compétence requise, un devis est établi par le PEXT (Pôle Exploitation Technique), validé ensuite par la Direction gestionnaire ou la Mairie. Ces interventions peuvent être effectuées rapidement.

2. **Les petits travaux** (exemple : remplacement d'une portion de canalisation)
Un devis est établi par le PEXT (Pôle Exploitation Technique), validé par la Direction gestionnaire ou la Mairie. Les frais sont pris en charge sur le budget de fonctionnement des crèches. Les travaux sont ensuite effectués dans l'année N.
3. **Les gros travaux** (exemple, travaux à engager sur des toits, des portes, le réseau de distribution d'eau chaude, etc.)
La Mairie, la Circonscription et la Section Locale d'Architecture (SLA) valident la réalisation des travaux. Ces derniers sont réalisés dans les quatre ans à compter de la demande de travaux (N+1 à N+3). Les frais sont pris en charge sur les budgets d'investissements de la collectivité parisienne.

Nouveau Protocole sanitaire et questions pratiques

Questions des parents de la crèche Chanzy :

« - *Pouvons-nous avoir le nouveau protocole sanitaire en vigueur dans les crèches depuis le 3 janvier 2022 ? (Beaucoup de parents sont perdus par rapport aux changements entre décembre et janvier)*

- *Est-il prévu que les crèches soient dotées de tests salivaires pour les bébés, comme le sont certaines écoles ? (Il est difficile de trouver des tests salivaires pour les bébés et quasi impossible d'en réaliser du jour au lendemain quand on nous fait part d'un cas contact dans la section)*

- *Qu'en est-il des masques inclusifs pour le personnel ? L'année dernière au Conseil, il avait été évoqué qu'on leur en distribuerait. À ce jour les parents délégués n'ont jamais vu personne en porter. »*

Question des parents de la crèche Pelée :

« *Test salivaire*

Les dernières instructions de la DFPE en date du vendredi 7/01 après-midi prévoient, en cas de Covid+ dans une section, un test obligatoire des enfants à J+0, et un test facultatif à J+7.

Afin de garantir que ces tests à J+7 soient le plus possible réalisés et garantir ainsi le maintien de l'ouverture des sections (en évitant autant 3 cas positifs en une semaine que la contamination des auxiliaires), la Ville est-elle en mesure d'organiser et d'encadrer systématiquement à J+7 des campagnes de tests salivaires communes dans les sections dans lesquelles des cas positifs auront été déclarés et auront entraîné des tests obligatoires des enfants à J+0 ? »

- Point sur le protocole sanitaire

Madame Cordonnier (Cheffe du Pôle Petite Enfance à la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance des 11^e et 12^e arrondissements) est intervenue pour traiter des questions concernant le nouveau protocole sanitaire en vigueur depuis le 3/01/2022.

Les protocoles sont assez mouvants ces dernières semaines, et sont décidés au niveau national. Les dernières modifications concernant le protocole sanitaire datent du 14/01/2022. Un décalage est constaté entre le moment où le protocole est adopté au niveau national et le moment où il est mis en œuvre car le protocole nécessite des ajustements pour être adapté en local.

Un mail de Monsieur Vuillaume, Directeur des Familles et de la Petite Enfance, a été envoyé aux parents début janvier pour rappeler les nouvelles modifications liées au protocole sanitaire : Ainsi, dès qu'un enfant est positif au Covid, un email est envoyé aux familles leur demandant de faire tester leurs enfants afin qu'ils puissent continuer à fréquenter la crèche si leurs tests s'avéraient négatifs. Dans l'hypothèse où un parent ne souhaite pas faire tester son enfant, ce dernier est en isolement pendant 7 jours.

Si 3 cas positifs sont recensés dans les 7 derniers jours dans une section, alors la section est fermée (sauf pour les enfants ayant eu le Covid dans les 2 mois) et l'enfant revient à J+8 (le décompte se fait à compter du dernier cas Covid détecté).

Si un quatrième cas de Covid venait à être détecté, cela ne rallonge pas la durée de fermeture de la section. En revanche, l'enfant concerné ne peut revenir que 7 jours après la détection.

- Point sur les tests salivaires et campagnes de tests

Les tests salivaires ne sont pas effectués en crèche car non adaptés aux tout petits. De ce fait, il n'est pas possible d'organiser de dépistage de masse avec des tests salivaires pour les tout-petits. Les tests salivaires sont proposés par certaines pharmacies mais sont moins fiables. Les tests antigéniques sont à privilégier.

Il n'est pas prévu d'auto-test pour les moins de 3 ans. En revanche, si l'enfant a plus de 3 ans, un auto-test peut être effectué en cas de suspicion de Covid puis un autre à J+2 et J+4.

Si des agents sont positifs, cela ne nécessite pas pour autant de fermeture de section (port du masque respecté).

- Point sur les masques inclusifs

La ville de Paris a pu bénéficier d'une dotation de masques inclusifs début 2021. Chaque professionnel a été doté de 3 masques inclusifs. L'objectif était de mieux communiquer avec les enfants et aider au mieux les enfants qui avaient des problèmes de surdité. Le test n'a pas été concluant car le masque a été jugé :

- inconfortable,
- difficilement portable (de la buée peut apparaître sur la vitre)
- difficilement nettoyable et donc non pérenne.

De plus, compte tenu des nouveaux prérequis du fait des variants plus contagieux (Omicron), le masque n'est pas homologué pour garantir la résistance à la contagiosité. Seuls les masques FFP2 ou chirurgicaux sont acceptés en crèche.

Le masque inclusif a donc été abandonné pour toutes ces raisons. Il est toutefois toujours possible pour les professionnel.le.s d'en commander dans le cas d'encadrement d'enfants en situation de handicap.

En dépit du protocole, les parents délégués de la crèche Chanzy souhaitent partager leur satisfaction concernant les conditions d'accueil des enfants à la crèche.

Effectifs et recrutement

Questions des parents de la crèche Cavaignac :

« Recrutement :

Pourrait-on avoir des informations sur la campagne de recrutement massif que fait la Mairie de Paris pour les crèches (source : site internet de la Mairie) qui est a priori une bonne nouvelle. Il est prévu le recrutement d'auxiliaires de puériculture mais aussi d'agents de service polyvalents en crèche de la petite enfance => quelle est la différence entre les deux et comment se répartit le travail entre ces deux catégories de personnel dans le suivi des enfants ? »

Questions des parents de la crèche Pelée :

« Le manque d'effectifs à la crèche Pelée se ressent : nous voyons souvent de nouvelles professionnelles (ce sont souvent des professionnelles différentes qui font l'accueil et les transmissions le soir), ce qui peut impacter les enfants. Ne serait-il pas opportun d'augmenter les effectifs en crèche afin de nous assurer qu'en cas de congé ou arrêt, il y ait toujours une personne connue des enfants qui s'en occupe) ? »

Plusieurs dispositifs existent pour favoriser le recrutement. Ainsi, une campagne de communication spécifique va démarrer en mars 2022. D'autres dispositifs existent tels que :

- Un comité de sélection mensuel pour les Agents techniques, Auxiliaires de puériculture, et personnes Educatrices de jeunes enfants ...
- Un comité de sélection des Responsables toute l'année
- Un nouveau dispositif « la mobilité au fil de l'eau » : dès qu'un poste est vacant, celui-ci est publié en interne sur le réseau interne de la Ville. La responsable de la crèche choisit la personne qui

correspond au poste. Une fois le choix effectué, le changement de poste s'opère dans les deux mois.

En cas d'absences d'Agent (congés maternité, arrêt maladie...), la crèche peut recourir à des Agents du pôle de remplacement :

17 Agents de remplacement Auxiliaires et 4 Agents techniques de la petite enfance couvrent 52 établissements pour le 11^{ème} et le 12^{ème} arrondissement.

En cas d'absence pour congé maternité, le poste n'est pas déclaré vacant, mais est considéré comme non occupé.

Les recrutements dans le secteur de la petite enfance sont difficiles, ce qui peut engendrer parfois une limitation du nombre d'enfants accueillis pour tenir compte du personnel disponible.

Les effectifs d'une crèche sont calculés sur une base théorique : 1 adulte encadrant pour 5 enfants qui ne marchent pas, et 1 adulte encadrant pour 8 enfants qui marchent. Le ratio est dans les faits plutôt de 6,5 enfants par adulte encadrant à la ville de Paris.

Les personnes intervenant en crèche sont les suivantes :

- Auxiliaires de puéricultures
- ASC, Agents de Service de Crèche (ces personnes n'ont pas le diplôme d'Auxiliaire mais ont un CAP). En général, les crèches municipales parisiennes comportent 1 ou 2 Agents de service par établissement.
Au bout d'un an, les ASC peuvent obtenir le grade d'Agent technique de la petite enfance et au bout de 2 et 3 ans, la formation d'Auxiliaire de puériculture peut leur être proposée.
- Les Educatrices de jeune enfant
- Les Agents techniques de la petite enfance (ATEPE) ne pas comptabilisées dans le ratio d'encadrement : ces Agents gèrent l'entretien du linge, la restauration, la propreté des espaces, ...

Grèves

Question des parents de la crèche Cavaignac :

« Grève : Quel est le motif de la grève du 11 janvier ? Est-ce une grève locale ou nationale ? »

Le droit de grève est un droit constitutionnel encadré. Les Agents sont soumis au devoir de réserve et ne peuvent pas communiquer les motifs des grèves aux parents qui les solliciteraient. Les parents sont invités à consulter les sites Internet des syndicats ou ceux des médias.

Madame Dageville a indiqué qu'il s'agissait d'une grève du secteur médico-social pour les oubliés du Ségur portant sur les questions de reconnaissance et de salaire.

Échanges de pratiques concernant les transmissions du soir

Question des parents de la crèche Cour Debille :

« Transmissions du soir

Il y a un sujet qui concerne les transmissions du soir lorsque les parents récupèrent leur enfant.

Les parents souhaiteraient savoir dans quelle mesure cela pourrait être un peu plus axé sur les activités de leur enfant durant la journée ?

En effet, les transmissions sont souvent axées sur les repas et les siestes mais moins sur ce que font les enfants la journée. Peut-être pourrions-nous réfléchir à comment améliorer cela sans que ça soit trop compliqué à gérer pour les auxiliaires de puériculture ?

Ce sujet a été discuté entre les parents délégués et la Directrice de la crèche qui va traiter le point lors de la prochaine journée pédagogique.

Quelles sont les bonnes pratiques dans les autres crèches ? Comment se passent les transmissions dans les autres établissements ? »

Le sujet des transmissions du soir est traité par l'ensemble des Responsables d'établissement notamment dans le cadre de la labellisation Quali paris. Les transmissions constituent un des points du référentiel, particulièrement scruté et évalué, suscitant l'attention. Les professionnel.le.s de la petite enfance sont invité.e.s à se former sur ce sujet. Il est possible également de faire des échanges de pratiques entre les Responsables lors de réunions de secteur.

Les Directrices de crèche ont partagé leurs retours d'expérience sur ce sujet :

- *Crèche Popincourt* : depuis 2020, du fait du contexte sanitaire, les parents ne peuvent plus rentrer dans les salles du fait de la configuration des lieux.
Une attention particulière est donc portée sur les transmissions avec le récit d'anecdotes et des informations communiquées sur les activités effectuées durant la journée.
Les parents qui souhaitent en savoir davantage peuvent demander des rendez-vous avec la Direction de la crèche pour pouvoir échanger plus facilement.
- *Crèche Saint Sabin* : le thème des transmissions fait l'objet de travaux spécifiques, étant donné les temps de transmission écourtés, lors des journées pédagogiques ou de réunions thématiques avec les équipes.
La Directrice de la crèche indique la difficulté à réaliser des transmissions qualitatives pour les professionnel.le.s tout en surveillant les autres enfants, surtout en fin de journée, lorsqu'il n'y a plus qu'un seul adulte encadrant les enfants. De ce fait, les professionnel.le.s ne sont pas pleinement disponibles pour cela.

Des temps de rencontre individuel sont aussi proposés aux familles qui le souhaiteraient.

- *Crèche Pelée* : la Directrice a rappelé l'importance de répondre aux besoins de chaque famille et de tenir compte de leurs préoccupations lors des transmissions (pour certains il s'agit de l'alimentation, pour d'autres ce sont les activités).
Les activités réalisées dans la journée sont également affichées à l'entrée des sections pour permettre aux familles de prendre connaissance des activités que l'enfant a pu pratiquer durant la journée.
Des expositions photo sont également parfois organisées dans la crèche.

Madame Dageville remercie les équipes pour leur mobilisation. Les parents délégués des crèches Godefroy Cavaignac, Pelée, Saint Sabin et Saint Bernard soulignent la qualité des transmissions et la disponibilité de la Direction en cas de questions et remercient les équipes pour leur engagement.

Égalité filles-garçons

Question des parents de la crèche Pelée :

« Les stéréotypes de genre sont véhiculés malheureusement très tôt (dès la crèche !). Qu'est-ce qui est fait pour contrer ces stéréotypes ?

- Les pratiques ont-elles été remises en question ? Un audit a-t-il été mené concernant les pratiques dans les crèches de la ville de Paris ? Si cela n'a pas été le cas, est-il possible de l'envisager ?

- Des formations/ sensibilisations de quelques heures et peu coûteuses existent. Quel pourcentage de professionnel.le.s a été formé / sensibilisé aux préjugés de genre ?

- Avez-vous recueilli des retours d'expérience de crèches "antisexistes" dans lesquelles les responsables ont remis en question leurs pratiques, se sont formés et s'efforcent de ne pas véhiculer des préjugés de genre ?

- Comment sont choisis les livres en crèches ? Avez-vous des livres qui concernent à parts égales des héroïne.s ? Il semble important que l'enfant puisse dès son jeune âge découvrir que les héros des histoires peuvent aussi être des héroïnes.

- Le personnel de la crèche pourrait-il être davantage mixte afin que le "care" (les soins donnés aux enfants) ne soit pas qu'une expertise féminine et que les enfants ne retiennent pas dès leur plus jeune âge que seules les femmes sont responsables du care ?

Pour votre information :

<https://www.lci.fr/famille/les-stereotypes-sexistes-naissent-des-la-creche-estiment-des-chercheurs-2139325.html>

<https://www.cairn.info/revue-cabiers-du-genre-2010-2-page-15.htm>

<https://www.elle.fr/Maman/Mon-bebe/Questions-psy/Immersion-dans-une-creche-anti-sexiste-1831016> »

Madame Cordonnier et Madame Dageville sont intervenues sur ce sujet.

Le sujet de l'égalité filles/garçons est un sujet majeur pour la Direction de la Petite Enfance et constitue également un axe fort du Projet Educatif Du Territoire (PEDT). De ce fait, ce sujet doit être inscrit dans les projets des établissements de toutes les crèches.

L'objectif est d'avoir des Référent.e.s pour coordonner les actions sur ce sujet sur le territoire parisien et en être le porte-paroles dans les autres structures.

Quatre personnes sont référentes et réparties entre le 11^{ème} et le 12^{ème} arrondissement.

Pour le onzième arrondissement, les Référentes sont Madame Velly (Coordinatrice des crèches du 11e - Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfances des 11e et 12e arrondissements) et Madame Lefranc (Responsable de la crèche Godefroy Cavaignac). Dans le douzième arrondissement, une Auxiliaire et une Educatrice sont référentes pour les crèches de cet arrondissement.

Ces Référent.e.s ont bénéficié de trois journées complètes de formation sur le sujet des préjugés de genre.

Aucun audit n'a eu lieu à ce jour dans les établissements de la petite enfance. Toutefois, des initiatives ont été menées dernièrement :

- Une crèche a créé une affiche portant sur le sujet de l'égalité filles/garçons. Cette affiche a été distribuée à tous les établissements d'accueil de la ville de Paris.
- Une conférence avait été organisée en novembre 2021 à laquelle était conviée les Responsables des établissements de petite enfance et toutes les personnes intéressées par ce sujet.
- Enfin, une attention particulière est portée au choix des jouets et des livres.

En termes de recrutement, la ville de Paris est labellisée égalité homme/femme depuis fin 2021, après un audit mené dans certains établissements. Le nombre de professionnels masculins en crèche augmente progressivement (à date, un peu moins de 5% des professionnel.le.s sont des hommes).

Madame Dageville indique avoir rencontré une association « Parents et féministes », à l'initiative d'un fascicule de coloriage antisexiste. Il pourrait être proposé à cette association de participer au forum de la petite enfance qui se tiendra en juin. Un parent délégué indique qu'il s'agit d'une excellente idée.

Le forum de la petite enfance est destiné aux parents qui sont notamment à la recherche de modes de garde. Durant le forum, des spectacles sont organisés pour les enfants ainsi que des moments d'échange avec les parents et de sensibilisation sur divers sujets.

⇒ **Le prochain Conseil des parents délégués de crèche du secteur sud de Paris 11 aura lieu le mardi 10 mai en présentiel en mairie du 11e si les conditions le permettent.**